

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/30

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 04

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 avril 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Céline CHEYRONNAUD), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme VALLADE Sylvie, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

SECRETAIRE : Mme Floriane LANTERNAT

Objet : Versement de la subvention de fonctionnement à L'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) – Exercice 2025

Exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1,

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L. 133-1, L.133-2, L.133-4 à L.133-10,

Vu les statuts de la Communauté de communes Pays de Nexon – Monts de Châlus,

Le Président rappelle que l'Office de Tourisme Intercommunal Pays de Nexon – Monts de Châlus, créée en 2018 sous la forme d'un EPIC, met en œuvre la politique touristique communautaire.

A ce titre, la communauté de communes verse chaque année une subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme Intercommunal afin de lui permettre d'assurer les missions qui lui ont été confiées. Cette subvention est déterminée annuellement en fonction des besoins de l'Office.

En complément et conformément au Code du Tourisme, la communauté de communes a obligation de reverser à l'Office la taxe de séjour qu'elle a instaurée et perçue.

En 2025, au regard du budget prévisionnel de l'Office de Tourisme Intercommunal, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 210 000 €.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025 d'un montant de 210 000€ maximum à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- décide de verser cette subvention sous forme d'acompte en fonction des besoins réels.
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de l'exercice 2025.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 08 avril 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

